

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2007  
(convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)  
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)  
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles  
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain  
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André  
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel  
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)  
M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)  
M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)  
M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bassens - Cenon - Floirac - Lormont - Etude de réalisation d'un circuit de cheminements doux d'intérêt d'agglomération dans le Parc des Coteaux.**  
 **Participation communautaire au GIP-GPV - Convention**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

M. le Maire de Cenon, Président du GIP-GPV – Parc des Coteaux nous a informé, par lettre du 1<sup>er</sup> février 2007, cosignée par Mme le Député-maire de Floirac et MM. les Maires de Lormont et de Bassens, qu'il procédait à l'étude de la réalisation d'une continuité de cheminements par le biais d'un « lien vert » permettant d'assurer une liaison physique entre les espaces naturels composant le Parc des Coteaux.

En conséquence, il sollicite une participation de la CUB à hauteur de 6.248,35 €, montant correspondant à celui apporté par les quatre communes pour une telle étude dont le montant prévisionnel est de 49.986,82 €, et compte tenu d'une participation du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine.

Pour cette étude, le GIP-GPV a été mandaté comme maître d'ouvrage, sur l'ensemble du Parc des Coteaux.

Il apparaît que le « lien vert » du Parc des Coteaux s'inscrit pleinement dans les objectifs communautaires de réalisation de continuités douces entre les grands espaces de l'agglomération. En effet, la Communauté Urbaine a décidé, par délibération n°2006/0709 du Conseil de Communauté en date du 22 septembre 2006, d'encourager financièrement les communes en prenant en charge l'aménagement de ces cheminements, au titre de l'intérêt communautaire, en attribuant une participation financière de 50 % à la commune qui finance, après déduction des éventuelles subventions votées et dans la limite de 30.000 euros par an et par commune.

### **1 - Objectif et contenu de l'étude**

Le Parc des Coteaux s'avère, pour le projet de territoire des Hauts de Garonne, un élément déterminant de requalification et de changement d'image.

Le site des coteaux de Garonne est considéré aujourd'hui comme un lieu emblématique composé de différents parcs qu'il est important de relier par une continuité de cheminements piétons et cyclistes.

L'étude a pour objectif de définir le tracé de ce « lien vert » au sens large, ce qui implique des liaisons physiques, un jalonnement et un éclairage commun.

L'étude constituera un travail d'analyse, de recensement et de propositions visant à déterminer les dispositifs opérationnels communaux.

## **2 – Plan de financement de l'étude**

<b>BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Intitulé</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant TTC</b>
Etude	49 986,82 €	Conseil Général de la Gironde	24 993,41
		Conseil Régional d'Aquitaine	12 496,71
		CUB	6 248,35
		Bassens	406,14
		Cenon	2 093,20
		Floirac	1 655,81
		Lormont	2 093,20
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>49 986,82 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>49 986,82 €</b>

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours : chapitre 204, article 20414, fonction 8330, CRD D400, programme OC04, Axe Divers Espaces Naturels 4.EN7.0.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider de participer au financement de l'étude de réalisation d'une continuité de cheminements par le biais d'un « lien vert » permettant d'assurer une liaison physique entre les espaces naturels composant le Parc des Coteaux, sous forme d'une participation communautaire à hauteur de 6.248,35 € conformément à la délibération n° 2006/0709 du Conseil de Communauté en date du 22 septembre 2006.
- Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette participation financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 JUILLET 2007**

**PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2007**

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. Vincent FELTESSE